

# FICHE 1

Direction de la Communication

Réf. : Marina Dupuy

05 53 02 20 58

<p><b>SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION</b> <b>24 AU 30 AVRIL 2019</b></p>
---

## ■ A QUOI SERT LA SEMAINE DE LA VACCINATION ?

La Semaine de la Vaccination a été lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2005. Elle est organisée à l'échelle européenne et relayée en France par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Les objectifs sont :

- d'informer le public sur la vaccination, en faire comprendre les bénéfices individuels et collectifs,
- de promouvoir la mise à jour des vaccinations,
- de renforcer la vigilance sur certaines maladies.

En effet, la couverture vaccinale est encore insuffisante pour certaines maladies, particulièrement en Aquitaine où le niveau de vaccination reste inférieur à la moyenne nationale. Des personnes (notamment des enfants) meurent encore de maladies qui peuvent être évitées grâce aux vaccins.

## ■ POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination est une question de santé publique.

L'intérêt de se faire vacciner est double :

- sur le plan individuel le vaccin protège de maladies potentiellement mortelles ou pouvant laisser de lourdes séquelles.
- sur le plan collectif, la vaccination permet une protection indirecte grâce à l'effet d'immunité de groupe et à terme elle permet d'éradiquer une maladie d'une population.

L'objectif fixé par la loi de santé publique est d'atteindre une couverture de 95% pour tous les vaccins, à l'exception de la grippe (75%).

Si un vaccin n'est pas à jour, il est possible à tout âge de faire un rattrapage.

## ■ CONTEXTE DEPARTEMENTAL

En Dordogne, comme dans plusieurs départements d'Aquitaine, la couverture vaccinale est inférieure à la moyenne nationale.

Une vigilance particulière est nécessaire en Dordogne sur la rougeole, et le méningo C pour lesquels la couverture vaccinale est inférieure à la moyenne régionale et nettement inférieure à la moyenne nationale.

## ■ ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, au travers de ses missions santé menées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les Actions de Santé déléguées par l'Etat, participe aux travaux régionaux de l'ARS ainsi qu'à des actions départementales, en lien avec ses partenaires, pour relever le niveau de couverture vaccinale.

Ainsi, le travail de promotion de la vaccination du Département se développe avec les partenaires locaux :

- **Le SIUMPPS (Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)** : participation des professionnels du Centre Départemental de Vaccination à des séances d'information et d'animation autour de la vaccination auprès des étudiants.
- **Le service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Education Nationale** : transmission d'informations sur le statut vaccinal des élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé en moyenne section d'école maternelle par les professionnels de PMI. Ceci permet une continuité du suivi médical des élèves.
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne** : le Département lui fournit des vaccins à prix négocié dans le cadre d'une action de prévention par la vaccination auprès des consultants du Centre d'Examens de Santé de Périgueux.
- **L'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)** antenne de Dordogne : commandes d'outils de communication, transmission d'informations auprès des professionnels de PMI et du Centre Départemental de Vaccination.

Le Conseil départemental offre sur tout le département des consultations médicales avec possibilité de se faire vacciner :

- en **consultation de PMI** dans les centres médico-sociaux (CMS) pour les enfants jusqu'à 6 ans,
- au **Centre Départemental de Vaccination** de Périgueux pour tout public,
- au **Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)** pour le vaccin BCG contre la tuberculose.

Par ailleurs, la PMI est chargée de relever et d'analyser les données issues des certificats de santé de l'enfant (8e jour, 9e mois, 24e mois) qui comportent notamment des données sur la vaccination. Le service participe ainsi au suivi épidémiologique régional et national de la couverture vaccinale des jeunes enfants.

Les services de PMI et les centres de vaccination ont été ciblés par le gouvernement en tant que relais lors des pénuries de vaccins.

## FICHE 2

Direction de la Communication

Réf. : Marina Dupuy

05 53 02 20 58

### LA VACCINATION, COMPÉTENCE DU DÉPARTEMENT

✓ *Compétence facultative* : exercée par le Centre Départemental de Vaccination et le Centre de Lutte Antituberculeuse.

Compétence départementale depuis les lois de décentralisation de 1983, la vaccination est depuis 2006 assurée par convention de délégation de compétence avec l'Etat.

✓ *Compétence obligatoire* : dans l'exercice des activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La vaccination s'exerce donc sur plusieurs sites du Département :

#### ■ LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination, agréé pour la vaccination fièvre jaune, assure avec une équipe de 4 professionnels une activité de vaccination (vaccinations inscrites au calendrier vaccinal) et de conseils aux voyageurs.

**1.711** injections vaccinales ont été réalisées en 2018 auprès de **1.242** personnes au cours de **124** séances de vaccination. **89%** des personnes vaccinées résident dans le département.

**68%** des usagers fréquentant le Centre sont des voyageurs. L'activité se situe principalement pendant la période hivernale et on note que les destinations phares restent les pays tropicaux (Sénégal, Guyane, Tanzanie, Côte d'Ivoire).

A l'occasion de la vaccination, des conseils sont aussi dispensés aux voyageurs par le médecin et l'infirmière lors d'entretiens individuels : prévention anti-moustiques, prévention du paludisme, prévention des risques liés à l'eau et à l'alimentation.

#### ■ LES CENTRES DE CONSULTATION DE PMI

L'activité vaccinale du Département s'exerce aussi à l'occasion des consultations infantiles assurées dans les **34** centres de consultation de Protection Maternelle et Infantile (PMI), répartis sur les secteurs d'Unité Territoriale.

**999** séances de consultation ont été assurées en 2018 par les 7 médecins de PMI assistés de 23 infirmières-puéricultrices.

Les médecins de PMI ont pratiqué, à l'occasion des consultations infantiles auprès des enfants de 0 à 6 ans, **5.698** actes médicaux au cours desquels **4.120** doses de vaccin ont été administrées.

## ■ LE CENTRE DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE (CLAT)

En raison de la réglementation sur la pratique de la vaccination BCG et des tests tuberculiques, l'activité vaccinale du service est essentiellement réalisée à l'occasion du dépistage autour des cas de tuberculose.

Le Service départemental de vaccination BCG a réalisé **212** tests tuberculiques et vacciné **124** personnes par le BCG.

## FICHE 3

Direction de la Communication

Réf. : Marina Dupuy

05 53 02 20 58

### LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION

#### ■ LES COORDONNEES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION

Centre Départemental de Vaccination

Cité Administrative Bugeaud

Bâtiment B - 3ème étage

Rue du 26ème Régiment d'Infanterie

CS 70010

24016 PERIGUEUX CEDEX

☎ 05.53.02.03.93 - Fax 05.53.02.09.30

Séances de vaccination : sur rendez-vous

Informations – conseils : du lundi au vendredi

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

#### ■ LES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE VACCINATION

Une équipe de professionnels spécialisés dans la vaccination :

Médecins spécialisés en médecine du voyage

Infirmière

Secrétaires

#### ■ LES SERVICES PROPOSÉS

Le Centre Départemental de Vaccination propose les services suivants :

- des entretiens individuels d'information et de conseil
- des consultations médicales gratuites en vue de la vaccination
- la mise à jour des vaccinations inscrites au calendrier vaccinal. La vaccination antigrippale saisonnière peut être pratiquée au Centre.
- les vaccins disponibles au Centre (avec prise en charge par l'assurance Maladie et le Département) :
  - Diphtérie
  - Tétanos
  - Coqueluche
  - Polio
  - Rougeole-Oreillons-Rubéole
  - Hépatite B

## ■ LES VACCINS DU VOYAGE

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire dans un grand nombre de pays d'Afrique et d'Amérique du Sud. Selon les destinations, d'autres vaccinations sont conseillées, certains voyages pouvant accroître le risque de contracter une maladie infectieuse.

Le Centre Départemental de Vaccination est agréé pour :

- pratiquer les vaccinations internationales : fièvre jaune, méningite ACYW135, réalisées uniquement dans un centre habilité
- délivrer les certificats internationaux de vaccination, obligatoires pour certaines destinations internationales

Les vaccins du voyage sont disponibles au Centre et facturés aux patients :

Hépatite A  
Méningite ACYW135  
Méningite A+C  
Fièvre typhoïde  
Fièvre jaune  
Encéphalite japonaise

## ■ LES CONSEILS AUX VOYAGEURS

Le Centre Départemental de Vaccination propose un service de conseils aux voyageurs comprenant :

- des données épidémiologiques pour chaque pays constamment actualisées
- des conseils personnalisés en fonction de la destination, la durée, le type de voyage et le mode d'hébergement :
  - conseils d'hygiène
  - conseils alimentaires
  - prévention du paludisme et autres maladies transmises par les moustiques
  - prévention des maladies transmises par l'eau et l'alimentation

## FICHE 4

Direction de la Communication

Réf. : Marina Dupuy

05 53 02 20 58

### LES ACTIONS MENEES POUR LA SEMAINE DE LA VACCINATION

■ **24 AU 30 AVRIL 2019 : RESTAURANT ADMINISTRATIF – CITE ADMINISTRATIVE PERIGUEUX**

Exposition sur la vaccination

Remise de documentation

■ **24 AVRIL 2019 : CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION DE PERIGUEUX**

Journée Portes Ouvertes pour tout public de 9 h à 17 h

Exposition sur la vaccination

Informations et conseils sur la vaccination

Consultations vaccinales et mise à jour des vaccinations